

donner au Parlement des renseignements détaillés sur tout projet extensif d'expansion de la formation de la main-d'œuvre.

L'assignation de telles limites n'irait pas à l'encontre de la possibilité d'améliorer la qualité de la formation dispensée dans le cadre du programme actuel et d'accroître le nombre de participants. En effet, l'analyse de l'ensemble du Programme de formation effectuée par le comité laisse entrevoir des possibilités d'en améliorer la valeur sans accroître les dépenses. Il est bon d'en rappeler quelques-unes.

Le contrôle des dépenses destinées à la formation commence dès la planification des cours. On détermine le nombre de jours de formation et les CMC sont informés du nombre de cours mis à leur disposition. Le choix des candidats se fait ensuite parmi les personnes dont on a déjà établi le besoin d'un recyclage de manière à combler toutes les places disponibles. Malgré les places laissées vacantes par suite de maladie, d'abandon ou simplement parce que le stagiaire a trouvé un emploi, le plein taux d'utilisation des classes dans les provinces a été assez élevé. Le Comité a été informé qu'en «1973-1974, le taux d'occupation des classes était de 82.9.» (9.24) Il est donc très important que les comités des besoins en main-d'œuvre planifient le volume et la matière des cours de la façon la plus constructive. Cette planification doit se fonder sur des données précises concernant les besoins réels et immédiats des travailleurs canadiens de tout âge à la recherche d'un emploi ainsi que les besoins des employeurs canadiens en main-d'œuvre qualifiée. Les cours doivent être adaptés à la demande actuelle de main-d'œuvre et prévoir la demande future dans la mesure du possible.

La meilleure manière de réaliser cet objectif est d'accroître la proportion de la formation donnée dans le milieu du travail dans les secteurs industriel et tertiaire. Le Programme actuel de la formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada et plus particulièrement la formation institutionnelle dans le secteur industriel doivent être plus judicieusement exploités. Par cette méthode concurrentielle contrôlée, le coût en dollars par stagiaire devrait être inférieur à celui d'une formation donnée dans une institution d'enseignement.

Grâce à une planification rationnelle et à un transfert aux cours de formation industrielle des allocations antérieurement destinées aux cours institutionnels, l'investissement des dollars affectés à la formation devrait permettre de réaliser l'expansion souhaitable en matière de formation de la main-d'œuvre.

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada absorbe actuellement 63 pour cent de l'ensemble des dépenses de la Division de la main-d'œuvre. Le Comité recommande un contrôle strict de toute expansion future afin d'assurer que ce programme s'attache davantage à créer des chances immédiates d'emploi qu'il ne semble le faire actuellement. Toute expansion future doit faire l'objet d'une justification détaillée dans le rapport annuel que le Ministère présente au Parlement.